

2025-42

SEANCE DU 09 juillet 2025

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi neuf juillet, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Laetitia LAFORGUE quiba donné procuration à Audrey GRANIOU, Jérôme FABRIS qui a donné procuration à Nadège OGER, Guillaume CAUMON, Severine MONTANARO WIECZORECK qui a donné procuration à Vanessa De Corte, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT, Marjorie CIRODDE qui a donné procuration à Brigitte MOT.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, M. Alain ROUBY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 04/07/2025

Délibération n°2025-42 : Convention d'attribution d'un fonds de concours pour la tranche 2 du projet de réhabilitation de l'église désacralisée de Lapeyrière réhabilitée en lieu culturel polyvalent dans son écrin paysager aménagé et mis en valeur

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Par sa délibération n° 2025-33 du 3 juin 2025, le conseil municipal a approuvé l'opération et le plan de financement de la tranche 2 de la réhabilitation de l'église désacralisée de Lapeyrière en tiers lieu culturel polyvalent (création d'un espace d'animations extérieures ancré dans le paysage mis en valeur).

Pour rappel le projet concerne les aménagements extérieurs complémentaires dans la continuité du bâtiment du futur tiers-lieu de l'église désacralisée de Lapeyrière, en particulier :

- Création d'un théâtre de verdure d'une centaine de places permettant une programmation en extérieur pendant la saison estivale ;
- Plantation d'un verger municipal composé à partir d'essences anciennes et locales, aux fruits consommables par tous ;
- Réhabilitation d'une fontaine ancienne, datant a minima du Moyen-Age, aujourd'hui en ruine (étanchéification de la cuve, restauration de la toiture 2 pans, réhabilitation en briques foraines des bassins existants) ;
- Aménagement d'un cheminement piéton traversant le nouvel ensemble paysager pour mener à la fontaine,
- Mise en place d'une signalétique sur l'histoire, le patrimoine et l'environnement de Bessens ;
- Réalisation d'un carrefour routier transformé en espace public partagé, sécurisé pour tous les usages grâce à un plateau (notamment pour les piétons amenés à traverser la route depuis l'église) ;
- Busage d'une partie du fossé du chemin des vignes autorisant un stationnement ponctuel complémentaire en cas de besoin.

Le budget prévisionnel global s'établit à ce stade à 476 658€ HT, dont 62 658€ pour les études et 414 000€ pour les travaux.

Le financement du Département est acquis en application du contrat d'équipement à hauteur de 60 000 €.

Celui de l'Etat vient d'être notifié au titre de la DETR à hauteur de 157 990€.

En date du 6 mai dernier, le comité de suivi d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne a émis un avis favorable à un accompagnement financier du projet à hauteur de 20 832.90€.

Tout ou partie des dépenses sont éligibles au soutien de l'Union européenne dans le cadre du programme Leader.

A ce jour, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Équipe de maîtrise d'œuvre et études	62 658 €	Subvention d'État	157 990 €	33.15 %
Travaux	414 000 €	Subvention du Conseil Départemental 82	60 000 €	12.59 %
		Union européenne (Leader)	80 000 €	16.78 %
		CCGSTG (fonds de concours)	20 832.90 €	4.37 %
		Autofinancement	157 835.10 €	33.11 %
Total des Dépenses	476 658 €	Total des Recettes	476 658 €	100.00 %

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

La présente délibération a pour objet d'approuver de la convention relative au versement du fonds de concours par la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne jointe en annexe et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

APPROUVE l'opération susévoquée et son plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;

VALIDE les termes de la convention annexée relative au versement d'un fonds de concours par la Communauté de communes pour cette opération ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes conséquences de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 09/07/2025

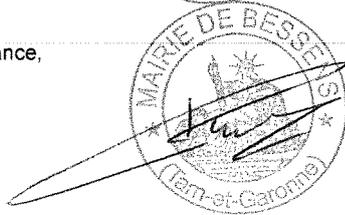
Le Maire,

Adrien RAPHET



Le Secrétaire de Séance,

Alain ROUBY



Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17 JUIL. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 17 JUIL. 2025